



## Double mutation en 1 an ?

Par **Visiteur**, le **12/07/2012** à **18:39**

Bonjour,

Mon employeur m'a proposé une mutation pour janvier 2012 que j'ai accepté en septembre 2011.

Le mois dernier (juin 2012), mon employeur me repropose une mutation dans un autre département.

As-t-il le droit de procéder à une double mutation en l'espace d'un an ?

Pour ma part, je souhaite refuser cette mutation. Quels sont mes recours possibles ?

Merci.

Par **P.M.**, le **12/07/2012** à **19:00**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez une clause de mobilité licite...